

**VALEUR FISCALE DES BIG-DATA A L'EMERGENCE DES DATA-
DRIVEN-BUSINESS-MODELS :
ESSAI DE MOBILISATION D'UN CORPUS THEORIQUE DE
RECHERCHE**

**TAXATION OF THE EXPLOITATION OF PERSONAL DATA IN THE
MOROCCAN CONTEXT:
ATTEMPT TO MOBILISE A BODY OF RESEARCH THEORY**

TAOUAB Omar

Enseignant chercheur

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion – Kénitra

Université Ibni-tofail – Kénitra

Laboratoire des Sciences de Gestion des Organisations, Kénitra, Maroc

taouabomar@yahoo.fr

LAZAAR Nabil

Doctorant

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion – Kénitra

Université Ibni-tofail – Kénitra

Laboratoire des Sciences de Gestion des Organisations, Kénitra, Maroc

nabil.lazaar2@uit.ac.ma

Date de soumission : 22/07/2022

Date d'acceptation : 07/09/2022

Pour citer cet article :

TAOUAB.O & LAZAAR.N (2022) « Valeur fiscale des Big-Data à l'émergence des Data-Driven-Business-Models : essai de mobilisation d'un corpus théorique de recherche », Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 3 : Numéro 9 » pp : 424 – 451.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Cet article a pour objectif de proposer un cadre de lecture permettant l'étude du système pouvant faire émerger une mesure fiscale taxant les externalité négative de l'exploitation des Data-Driven-Business-Model (DDBM) au Maroc. Pour ce faire, nous avons recouru aux six types de DDBM identifiées par (Hartmann et al., 2014), à la tradition pigouvienne de la correction des externalités négatives, et à l'analyse de la décision fiscale au Maroc proposée par (Bensouda, 2009) afin de construire les variables dépendantes du sous-système des DDBM générant le plus d'externalités négatives ainsi que le sous-système d'évaluation de la valeur fiscale, préparant ainsi, la mesure de la corrélation des choix des parties prenantes de la décision fiscale à l'occasion de l'étude du troisième sous-système de notre modèle empirique. Le modèle proposé met l'accent, dans sa forme finale, à un élément pouvant renseigner sur la nature, la qualité et le poids des facteurs ayant conditionné le processus de formation de la décision fiscale taxant l'externalité négative de l'exploitation des DDBM.

Mots clés : Big Data; Data-Driven-Business-Model; Externalités négatives; Mesures fiscales ; Données personnelles

Abstract

This article aims to propose a framework for the study of the system that could lead to the emergence of a tax measure that would tax the negative externalities of Data-Driven-Business-Model (DDBM) operations in Morocco. To do so, we used the six types of DDBMs identified by (Hartmann et al, 2014), the Pigouvian tradition of correcting negative externalities, and the analysis of the tax decision in Morocco proposed by (Bensouda, 2009) in order to construct the dependent variables of the DDBM subsystem generating the most negative externalities as well as the tax value assessment subsystem, thus preparing the measurement of the correlation of the choices of the stakeholders of the tax decision on the occasion of the study of the third subsystem of our empirical model. The proposed model focuses, in its final form, on an element that can provide information on the nature, quality and weight of the factors that conditioned the process of formation of the tax decision taxing the negative externality of the exploitation of DDBM.

Keywords: Big Data; Data-Driven-Business-Model; Negative Externalities; Tax Measures; Personel Data

Introduction

(Benyayer et Chignard, 2015: 33), ont posé la question de ce « Que valent les données ? » à des spécialistes, des dirigeants d'entreprises, des militants et des utilisateurs de services numériques, sans pour autant trouver de réplique unanime. Une diversité des réponses qui témoigne de la relativité des perceptions, et remet à jour la question de la notion de la « Valeur » elle-même. Parallèlement, un autre débat d'un tout autre registre, commence à surchauffer la communauté scientifique et la sphère professionnelle, mais dont la portée peut atteindre la compréhension que nous faisons de l'importance de la mise en valeur des Big-Data (BD) dans les communications externes des entreprises afin que toutes les parties prenantes puissent en connaître le poids. Ce débat est celui du rôle du Business-Model (BM) dans les états financiers et la possibilité de pouvoir l'incorporer dans un cadre conceptuel et normatif sous l'impulsion des organismes de normalisation comptable. Or, La façon dont cette notion pourrait être mobilisée en vue d'étendre l'utilité des chiffres comptables fait débat, il peut en effet être considéré soit comme un principe guidant les règles de comptabilisation et d'évaluation des transactions, soit comme une base pour un rapport en mesure d'expliquer les interactions entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Ainsi d'après la littérature, de tels débats issus de la doctrine comptable, s'échangent aujourd'hui dans un contexte de modifications profondes des BM à l'ère du numérique surtout ceux axé sur l'exploitation de la donnée, les « Data-Driven-Business-Models (DDBM) » en l'occurrence. En ce sens, (Levieils, 2015 : 194) nous rappelle que les BD illustrent très bien ces débats et les lacunes à faire évoluer les systèmes comptables et juridiques de manière coordonnées, vu que les critères que mis en œuvre par les comptables et les fiscalistes ne s'appuient pas sur les définitions juridiques et génèrent des distinctions (suivant les objets, les conditions de création, etc.) qui ne s'inscrivent plus nécessairement dans la logique économique qui motivera une décision d'investissement, dans le sens où, du point de vue comptable et/ou fiscal, les circonstances à l'origine de l'entrée de l'actif immatériel dans le patrimoine de l'entreprise sont déterminantes pour ce qui concerne la possibilité de capitaliser, ou non, certains de ces actifs alors que du point de vue juridique, ces actifs sont définis et régis en tant que tels par des dispositions légales (Levieils, 2015 : 198 – 199).

En effet, l'évaluation en droit fiscal fait référence, selon plusieurs auteurs, à une intrusion fiscale dans la sphère privée des contractants lors des transferts à titre onéreux, en vue du contrôle a posteriori, du prix affiché par le contrat, et qui doit obéir, d'après eux, au bon vouloir de ses procréateurs. C'est ainsi que (Jemmar, 2010 : 28) qualifie cette situation de malaisante,

de par la rivalité entre la règle du droit civil, où le contrat fait la loi des parties, et la règle du droit fiscal vouée à protéger l'intérêt général. Ceci dit, la thèse que nous nous proposons de soutenir est que, la chose dont nous voulons mesurer la valeur (les données à caractère personnel exploitées par les DDBM) et par ricochet sa substance économique, est à nos yeux, relevant de l'intérêt général, qui représente, avec le BM l'accueillant, le point d'entrée au marché dont ils dépendent. Ainsi, ce travail a pour objectif de concevoir des propositions de recherches pouvant atténuer les externalités négatives issues de l'exploitation de notre objet de recherche, sans perdre de vue, les retours d'expériences de la mise en œuvre des « taxes d'incitations environnementales » tout en s'appuyant sur plusieurs travaux descriptifs, analytiques et synthétiques. Ce faisant, la première partie de cet article s'intéresse au positionnement thorique de la recherche. La deuxième expose nos choix épistémologiques et méthodologiques Enfin, la dernière partie présente les composants du model conceptuel.

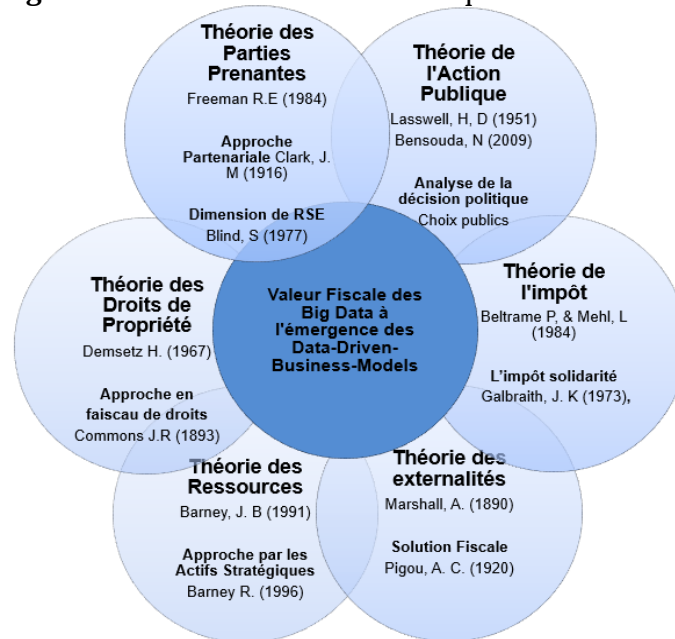
Dès lors à notre problématique centrale sera formuler comme suit :

Quels sont les composants déterminants d'un système qui peuvent faire surgir des mesures taxant les externalités négatives de l'exploitation des D.D.B.M au Maroc ?

1. Positionnement théorique de la recherche et revue de littérature

Pour étudier le système d'adoption des mesures fiscales taxant l'externalité négative des DDBM, cela revient à cerner le système de partage de la valeur créée par les BM dont il s'agit. Faire appel à la théorie des Parties Prenantes (TPP) sera considéré comme un premier maillon de la chaine, nécessaire pour analyser le phénomène à ces prémisses. Or, la légitimation d'une telle partie ou d'une autre, demeure tributaire néanmoins, d'un emprunt à une autre courant au sein de la théorie étendue de la firme, en la qualité de la théorie des Droits de Propriété (TDP). Cela dit, l'intérêt d'une telle analyse, doit nous amener à pouvoir envelopper la ressource stratégique en cause de la création de valeur, notamment, à la lumière des apports de la théorie des Ressources (RBV). Ce faisant, les effets externes de l'exploitation d'un actif stratégique aussi clivant que les BD, ne devront être décortiqués qu'à la base d'un fondement aussi solide que celui de la théorie des externalités (TE). Dans ce sillon, et seulement à ce stade de l'édification de notre objet d'étude, l'apport de la théorie de l'impôt (TI) pourra nous permettre de mieux appréhender le système de la décision fiscale, en s'appuyant principalement sur la théorie de l'action publique (TAP). Ainsi notre positionnement théorique, repris par le schéma ci-dessous, situe la valeur Fiscale des Big Data à l'émergence des Data-Driven-Business-Models à l'intersection entre six théories, approchées chacune par un paradigme particulier de l'ossature initiale du corpus académique la formant.

Figure N°1 : Positionnement théorique de la recherche



Source : Nous même

1.1. De la dimension RSE du paradigme partenarial comme 1^{er} maillon de la chaîne théorique de référence

Ainsi Le choix de la TPP comme un élément important du corpus théorique de base, s'est imposé de lui-même. En fait, si la notion de BM renvoie généralement à une approche visualisant la proposition, la captation et le partage de valeur, le recours à celle-ci, soulève d'emblée, la question des PP à impliquer dans l'objectif de la réussite du projet dont elle est l'illustration, le BM peut dès lors jouer un rôle primordial en tant qu'outil intermédiaire à l'instar des autres outils de gestion pour deux raisons, d'une part, car ce dernier peut être pensé comme un médiateur ou un dispositif de médiation de par les réflexions, les savoirs, les actions et les relations apportées par les parties prenantes tant sur le plan technico-économique, que politico-social, et donc présente les attributs des dispositifs de gestion tels que définie par (Martinet, 2007) qui le citent : « [Les dispositifs de gestion] sont contraignants et habilitant, en même temps qu'ils sont enjeux pour les acteurs qui les conçoivent, les adoptent, les font fonctionner, évoluer et parfois les sabotent », d'autre part, parce que le BM est bel et bien un médiateur et un dispositif d'intermédiation par le biais de la visualisation et de la modélisation.

1.2. Du paradigme des faisceaux de droit comme 2^{ème} maillon de la chaîne théorique de référence

La divergence des approches en droit quant aux données, aggrave d'avantage la conception unifiée de la valeur, (Samuelson, 2000), pour qui toute conception de la protection des données personnelles est nécessairement appréhender par deux approches, l'une majoritairement admise par les pays du « droit latin », qui ont une conception « personnaliste des données » : centrée sur la personne, sujet des données. Au moment où le législateur de « droit coutumier », adopte une conception « utilitariste », plus accueillante de la notion de « marchandisation » des données personnelles : centrée sur la donnée elle-même, sa valeur et les effets économiques de son partage. Or, en tout état de fait, l'utilisateur final ne retire aucune rémunération directe de la matière première qu'il fournit. Il se trouve de facto exclu de la chaîne de valeur du (BM) dont il est la principale (PP), voire selon le Think tank (GenerationLibre, 2018), victime d'un pillage en règle de ses données, confortant ainsi le paradigme plaçant pour une propriété comme « faisceau de droits », dont on attribue la paternité à (Commons, 1893), et où les différents droits qui composent la propriété peuvent être distribués entre les individus et la société. La nuisance publique de la possession d'un bien, selon lui relèvera donc du droit des pouvoirs publics. (Orsi, 2014), nous éclaire davantage sur ce point en s'appuyant à la fois, sur la théorie du droit de (Hohfeld, 1913) et ses relations juridiques basées sur huit notions juridiques, mais aussi, sur le travail du « Prix Nobel 2009 », (Ostrom, 1990 ; 1992), qui pose la question, de quel régime de propriété le plus approprié pour assurer la consommation d'une ressource (les données pour notre cas) tout en garantissant sa préservation et son développement durable. Ainsi, Ostrom,, définit la ressource dont s'agit, comme « un système de ressource suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation » (Müllenbach, 2007 : 120), approuvant un démarquage clair de toute tentative de récupération de la notion du faisceau de droit par les adeptes de l'école de Chicago.

1.3. De la critique de la théorie des RBV et des actifs stratégiques comme 3^{ème} maillon de la chaîne théorique de référence

Une critique radicale s'impose de la théorie des « Ressource based », qui postule que, pour qu'un « Actif stratégique » soit identifié ainsi, il doit présenter les caractéristiques « VRIN (Valeur, Rareté, Inimitabilité, Non substituabilité » (Barney, 1991 : 101). En effet, l'idiologie de la « rareté » fait défaut chez de nombreuses firmes adoptants des nouveaux (BM) performants, dont la valeur créée à partir de ces « Actifs stratégiques » n'est pas forcément

captée par celles-ci, mais suivant le pouvoir de négociation des (PP) établi par ces (BM). Dans ce sens et dans un sursaut de relativisation, (Amit et Zott, 2001 : 511), limitent l'apport d'une telle approche par les ressources à la création de valeur au sein des BM, car à mesure que les ressources et capacités basées sur les données ont un degré de mobilité plus élevé que les autres types de ressources, celles-ci, se voient prendre une place essentielle dans l'exploitation des entreprises, mettant au porte à faux celles-ci en cas de migration de ces données vers d'autre partie prenante des marchés y afférents, réduisant la durabilité d'un tel avantage et par conséquent minimisant la création de valeur tant espérée par la conception d'un tel BM. Cela dit, la critique d'une telle approche de la création de la valeur n'est pas limitée aux seuls auteurs du courant de la RBV mais inspirent aussi, ceux pour qui l'exploitation même de cet actif stratégique est considéré comme un effet d'externalité négative dont il faut s'atteler à corriger, tel que (Harribey, 2017) qui s'interroge sur l'origine des profits colossaux réalisés par des firmes telles que : les GAFAM et les NATU, en avançant deux réponses possibles : (1) les utilisateurs et usagers de ces firmes sont des créateurs de valeur ; (2) Il s'agit d'une captation de rente de rareté – Voir une « Rente cognitive » –, dont l'instauration de nouveaux droits de propriété via des « modes d'enclosures » sur les données et les connaissances, accroît la concentration de la valeur entre peu de mains.

1.4. De la tradition pigouvienne de la correction des externalités négatives comme 4^{ème} maillon de la chaîne théorique de référence

D'après (Daudigeos et Valiorgue, 2009), l'apport avéré de la théorie des effets externes, est de concevoir différemment les diverses caractéristiques d'une activité économique, vu qu'au moment où, d'autres cadres théoriques circonscrit l'activité économique à sa simple dimension marchande, la théorie des effets externes inclus à cette dimension des réflexions non marchandes. Cela dit, la théorie économique standard, perçoit tout effet externe négatif comme une déséconomie externe, qui découle d'une différence entre l'intégralité des coûts privés et le coût social des activités économiques. La régulation d'une économie avec effet externe négatif, s'explique dès lors, en ayant recours à la théorie des effets externes. Il est ainsi possible de faire correspondre l'équilibre de marché et l'optimum social en présence de ces effets en internalisant les externalités.

Ce faisant, le régulateur public d'après (Barde, 1992), compte, à sa disposition deux sortes d'instruments pour internaliser les effets externes. La première englobe les instruments économiques de régulation par les prix (taxes, subventions...) et par les quantités (permis

d'émission) alors que la seconde est d'origine souveraine et recommande des réglementations de type administratif (normes, limitations de la production, interdictions).

Nous penchons dans le cadre de notre recherche, du côté de la solution économique, celle s'inscrivant dans le sillon du paradigme pigouvien. Où nombreux chercheurs dans le domaine de la fiscalité verte ont pu piocher, expliquant au passage, pour que la recherche de l'intérêt privé d'un agent économique puisse mener spontanément au seuil optimal de pollution, le coût externe doit être pris en considération par ce même agent, par la soustraction de cet impact de son bénéfice marginal. Où, l'internalisation des effets externes, pourra s'expliquer, par le fait de faire peser sur les agents économiques l'intégralité des coûts de leurs agissements.

Ce faisant, l'un des moyens d'y parvenir avancent ces auteurs, est de percevoir une taxe sur chaque unité de pollution émise, taxe supportée donc, par l'agent à l'origine de l'externalité négative. Ce moyen est désigné dans la littérature de solution pigouvienne, dans le sens où c'est Pigou, qui est, en effet le premier économiste à avoir suggéré de taxer les pollueurs ou du principe largement populariser par la même littérature du « Pollueur – Payeur », laquelle taxe complète le système des prix et assure la décentralisation de l'économie avec pollution.

1.5. De l'approche sociale de l'impôt comme 5^{ème} maillon de la chaîne théorique de référence

S'intéresser au phénomène fiscal du seul prisme juridique, par l'étude, entre autres, des conditions d'élaboration et d'application de la loi fiscale et des parties prenantes en telle matière, ne peut en aucun cas, satisfaire à la science fiscale qui comprend obligatoirement la théorie générale de l'impôt, elle-même saisissant le fait fiscal et permettant de découvrir sa véritable signification, en l'inscrivant dans d'autres environnements qui s'intéressent aux aspects économiques et sociologiques. A ce titre, la littérature nous enseigne que l'impôt, n'est pas dissociable des représentations de la société et de l'Etat car qualifié de phénomène socio-politique de premier ordre et c'est dans ce cadre que des théories se sont appliquées à vouloir conceptualiser ce dernier et à en justifier la fonction. Ce faisant les deux grandes expressions de l'impôt se retrouvent dans deux théories se partageant le débat socio-politique, la première de source libérale, soutenant la théorie de l'impôt-échange, la seconde d'essence communautariste entretenant la théorie de l'impôt solidarité, s'efforçant toute deux, soit d'en justifier l'existence et l'intégration dans le système social, soit de présenter de nouvelles formes que la fiscalité peut prendre selon les valeurs et les logiques qui sous-tendent la conception de l'organisation de la vie collective.

Nous nous rallions, dans le cadre de cette recherche à la tradition sociale de l'impôt, s'inscrivant dans le contexte géographique de notre travail, le Maroc en l'occurrence. En effet, longtemps considérée comme un outil destiné exclusivement à financer les besoins de dépenses de l'Etat, la fiscalité est aujourd'hui au Maroc reconnue comme un levier important de modification des comportements individuels et collectifs. Poussant ainsi les décideurs politiques à concevoir, à l'instar de la fiscalité verte à une adaptations des lois fiscales aux effets négatifs à cratère sociaux.

1.6. De l'analyse de la décision fiscale comme dernier maillon de la chaine théorique de référence

Une théorie de l'action publique est nécessairement plus étendue, qu'une seule approche des politiques publiques. Par conséquent, de l'analyse des politiques publiques à la théorie de l'action publique, il y a l'État et l'espace public. La théorie de l'action publique qualifie globalement la transformation de la société par le politique. Elle propose une interprétation conjointe de l'action politique, du changement social et de l'espace public (Balme et Brouard, 2005 : 35). Cependant, l'analyse de la décision fiscale au Maroc dont l'objectif de mettre en évidence les acteurs et leurs enjeux, nous pousse à puiser dans les travaux de sociologie politiques relatives au phénomène de la décision, faisant appel aux notions et théories diverses, car in fine, la décision est susceptible d'être expliquée, à l'aide des modèles empruntés aux théories économiques, politiques et sociologiques, (Bensouda, 2009 : 22). Cela dit, et sans pour autant, revenir aux soubassements de la Théorie de l'Action Publique, notamment par les travaux de (Lasswell, 1936, 1951) repris entre autres par (Eulau, 1977), donne à voir un interventionnisme fondé sur une séparation fictive et purement stratégique de la frontière entre policy et politics, tout en présentant, l'analyse de l'action publique comme une nouvelle façon d'accéder à la compréhension de ce dernier, en élargissant l'étude de la régulation au-delà des seules formes de gouvernements et jeux de pouvoirs (Gourgues et al. 2010 : 04).

2. Posture épistémologique et méthodologique

(Gavard-Perret et al. 2010 : 65), nous expliquent que l'élaboration du plan de recherche ou du design, forme une étape cruciale. Dans le sens où si le design ne peut être fixé assez tôt dans le processus de recherche, celui-ci évolue alors en même temps que la collecte des données, collecte pendant laquelle le chercheur peut aussi mener en parallèle des analyses partielles.

Ainsi, dans cette partie, nous allons énoncer dans un 1^{er} temps, le positionnement épistémologique choisi puis nous détaillerons notre design méthodologique tout en défendant notre approche systémique, pour enfin rappeler la posture interprétative et le mode de

raisonnement choisis, en explicitant les étapes parcourues, en partant de la collecte des données, jusqu'au traitement et l'analyse.

2.1. Légitimation de notre recherche dans le paradigme épistémologique constructiviste

(Gavard-Perret et al. 2010 : 66) développent la thèse selon laquelle, quelle que soit la posture du chercheur, l'articulation des différentes séquences de recherche doit être très nettement énoncée par celui-ci, car elle conditionne la validation de la recherche ou, pour utiliser un jargon relevant du constructivisme, la légitimation de cette dernière. Ils précisent ensuite, que nonobstant la posture choisie, une recherche doit toujours formuler avec précision et arguer toutes les procédures utilisées, plus spécialement celles portant sur des recherches qualitatives pour lesquelles les tests standardisés n'existent pas. Pour (Ben Aissa, 2001 : 6), la nécessité de dépasser toutes querelles entre courants et paradigmes est primordiale. D'après lui, les recherches en gestion, ont généralement pour objectif de décrire, de comprendre, d'expliquer ou de prédire des phénomènes liés aux organisations. Cela dit, une telle entreprise ne devrait pas se concentrer sur un seul domaine ou discipline, elle devrait plutôt s'intéresser à différentes idées et concepts existants en interaction avec la problématique de recherche.

Cela dit, le chercheur est tenu toujours de respecter la concordance de la méthode qu'il utilise avec le projet de recherche qu'il poursuit, de veiller à la rigueur du travail effectué, et d'explicitement habilement le processus suivi, et c'est ainsi que la littérature parle plutôt de légitimation au lieu de validation du paradigme constructiviste (Gavard-Perret et al. 2010 : 21). Ce travail de légitimation, ou selon l'expression de (Martinet, 2000) *travail épistémique* s'effectue par la critique épistémologique interne du processus de recherche et des produits de ce processus, en respectant trois critères essentiels, à savoir :

- Formuler les hypothèses de base du paradigme épistémologique spécifique dans lequel le développement de connaissances est effectué (1) ;
- Enoncer la manière dont sont argumentées dans ce référentiel les multiples décisions d'ordres épistémique, méthodologique et technique prises au cours de la recherche (2) ;
- Arguer les inférences effectuées sur la base à la fois des connaissances préalables et du matériau empirique mobilisés (3).

Ce faisant, il s'est avéré que concernant le travail de recherche que nous menons, le paradigme constructiviste remplit tous les critères évoqués ci-dessous, légitimant ainsi le recours à ce

dernier. En effet, apes avoir formuler les hypothèses de base de du constructivisme¹, nous tacherons dans les lignes qui suivent, de s'atteler d'abord à la façon dont nous justifions le recours à l'approche systémique où la rationalisation des prises de décision suppose un nouveau discours de la méthode fondé sur la modélisation des systèmes (Host, 1989 : 5), et donc constitue une sous-variante de l'attitude constructiviste. Puis dans un second temps, de justifier le recours à la posture interprétative et la méthode mixte de collecte de donnée.

2.2. L'approche systémique

Le flou et l'imprécision auxquels nous sommes confrontés en tentant de déterminer les différentes dimensions de la valeur des Big Data par la présentation des différentes méthodologies de mesures, justifie dans une certaine mesure, notre approche « *Systémique* », réfutant tout réductionnisme analytique, et toute prétention d'une approche « *Positiviste* » (Donnadieu, et Karsky, 2002), à expliquer l'ensemble par ses éléments. Faisant écho à la remarquable formule de Blaise Pascal contenant en germe le fondement même de cette approche, et rapportée par (Cambien, 2007 : 13) : « *Toutes choses étant causées et causantes, aidées et aidantes, médiates et immédiates, et toutes s'entretenant par un lien naturel et insensible qui lie les plus éloignées et les plus différentes, je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties* ». En effet, la recherche de similitudes entre disciplines apparemment très éloignées par le « *savant fiscaliste* », se trouve au centre de notre recherche, ayant comme ambition la collecte d'idées, de méthodes et de terminologies de plusieurs domaines dans un parcours caractérisé par de multiples aller-retour entre plusieurs « *triangulations systémiques* » interdépendantes : « *Machine, Organisme et Société* » ou encore entre « *Bien, Valeur et Marché* ».

Une des causalités circulaires, que présente le « *système en réseau* » que nous étudions, mais qui est loin d'être la seule, car en effet, l'avènement des (DDBM) combinant les « *Big Data* » et les « *Data Mining* », crée une « *boucle de rétroaction négatives* » qui rend difficile de distinguer entre « *l'effet et la cause* » de la « *Valorisation* » des données personnelles. Ce qui nous renvoie au fameux paradoxe de la poule et de l'œuf relevé par (Denadieu et Karsky, 2002 : 25) : « *l'effet rétroagit sur la cause qui devient effet et il est impossible de dire qui se trouve à l'origine !* », ou en d'autres termes à une « *Homéostasie* » du système en question, dont le

¹ Au sens français du terme en opposition à l'appellation québécoise « constructionnisme »

Pouvoir actionnarial monopolise dans une grande mesure la captation de la *valeur*, maintenant une « *dynamique stable* » où le « *Winner-take-all* » (Cook, et Frank, 1995),.

Paradoxalement, encore une fois, a même la stabilité dont jouit ce système, la « *dynamique de changement* » n'est pas en soi écartée. Au contraire, dans de tels systèmes, une fois la masse critique d'utilisateurs atteinte les effets des « *boucles de rétroaction positives* » assurent la diffusion et le succès de leurs services, (Pénard & Rall, 2014 : 76). En combinant de façon novatrice la relation entre les deux côtés du marché, par des stratégies tenants compte du phénomène de « *double externalité de réseaux* » (Brousseau et Penard, 2007 : 10), en s'efforçant à affronter les sources de destruction et d'absorption de la valeur par les acteurs extérieurs à leurs écosystèmes propres, notamment en se prêtant à l'optimisation fiscale planifiée (Benhamou, 2013), à la récréation perpétuelle de la *valeur* et enfin à l'adaptation continue des chaînes de valeur traditionnelles.

A ce titre (Jeunier et al. 2000 : 144), nous expliquent que l'approche systémique dans chaque domaine de recherche est une nécessité, dont la majorité des chercheurs en sont persuadés mais sans toujours être capables de la mettre en œuvre, résumant ainsi cette approche dans bien des cas, à une forte importante collecte de données, indexant de nombreuses variables dont l'analyse se limite à des corrélation bivariées, qui n'informent que peu, sur l'organisation des composantes du système étudié.

C'est dans esprit, que (Donnadieu et Karsky 2002) nous rapporte (Baguaoui, 2006 : 220 – 221) qu'une entreprise, suivant le prisme de ces auteurs, est une transposition de cette réalité complexe, où le cadre dans lequel elle prospère — par exemple le marché, le cadre juridique, les technologies, la concurrence, les échanges, les relations sociales — se dévoile plutôt comme une situation complexe. Le chercheur ou le praticien qui se penche à cet objet et à cette situation complexe est inéluctablement opposé à quatre aspects de la réalité à savoir :

- L'imprécision, vu la difficulté à se prononcer sur les dimensions et les frontières du système et de ses composantes avec précision ;
- L'instabilité, où le temps agit sur ces systèmes complexes en les désorganisant et en faisant émerger l'ordre du désordre dans un processus quasi-auto-organisationnel ;
- L'ambiguïté, où l'objet complexe se voit nourrir et interagir avec son environnement qu'il advient in-fine incompréhensible et incontrôlable ;
- L'incertitude, où les systèmes complexes arrivent à se créer des attitudes libres et affranchis par rapport aux déterminismes extérieurs.

L'approche systémique est dès lors une manière particulière d'aborder les objets complexes reposant en plus des concepts comme la rétroaction, la régulation des systèmes, les boucles positives, négatives et ago-antagonistes sur six autres postulats tels que :

- « Un système a une limite qui le sépare de l'environnement ;
- Un système assemble des parties, ou des éléments, ou des composants de nature différente ;
- Il existe entre les éléments des relations de diverses natures qui se manifestent le plus souvent sous forme d'un réseau de communication permettant l'échange entre les principaux composants du système ;
- Dans ce réseau, certaines des parties ou certains des composants jouent un rôle de transformation des produits échangés ;
- D'autres composants jouent enfin le rôle de vannes et servent à contrôler les échanges ; ils sont les organes de base de la régulation et agissent selon le mécanisme de la rétroaction ;
- Tous ces éléments sont agencés pour atteindre un ou plusieurs objectifs communs ».

2.3. Posture interprétative et mode de raisonnement

La présentation de la légitimation de notre recherche dans le paradigme épistémologique constructiviste ainsi que de l'approche systémique que nous adoptons, s'inscrit avant tout, dans une logique de quête du positionnement épistémologique adéquat à notre objet de recherche. Nous notons à ce titre, que la réalité que nous explorons et qui est représentée par le système faisant surgir des mesures taxant les externalités négatives de l'exploitation des DDBM, est fortement dépendante du contexte. Cette réalité procède d'après (Perret et Séville, 2003 : 388) à une « construction sociale » à travers des interactions entre les acteurs et le contexte, car n'est pas « *immuable, extérieure à l'individu et indépendante du contexte d'interactions des acteurs* ».

A ce stade, l'inscription de notre objet de recherche dans le cadre d'une posture épistémologique interprétativiste, renvoi à la subjectivité des faits. Car en effet, les situations décrites et perçues par les différentes PP, sont confrontées à un contexte particulier, où chacune développe ainsi des sensibilités et des perceptions différentes suivant le contexte. Il s'agit de passer par une description de l'appréhension du risque face à l'atteinte de la vie privée des internautes ou à l'objectif pécunier des actionnaires ou encore au coût politique de la prise d'une décision fiscale par les législateurs, ou tel que formuler par (Giordano, 2003 : 318) le « *[le] vécu, en considérant chaque individu comme un sujet interprétant* ». En effet, Cette approche contextuelle et phénoménologique s'inscrit dans la perspective d'objectiver davantage la démarche, à travers notre interprétation des données empiriques, en suivant la dynamique de

l'externalité négative de l'exploitation des DDBM des BD qui induit cette subjectivité, du fait de l'existence d'acteurs agissant dans des contextes différents, et dont les compréhensions et les expériences vécues permettent d'approfondir davantage l'étude du phénomène.

Nous convenons, que notre analyse s'est basée essentiellement sur les expériences vécues par les acteurs interviewés par le biais des questionnaires établis à cette fin. Cela dit, nous nous sommes aussi basés sur des données secondaires extraites de rapports des organisations internationales ayant interrogées les firmes à l'international. Ce recours vient aussi consolider notre posture interprétativiste, en basant notre analyse sur le vécu, mais cette fois ci, décrit par l'une des PP que nous n'avons pas pu sonder directement, à savoir les représentants des organismes financiers internationaux. Cette confrontation permet d'apprécier une signification partagée par les acteurs, qualifiée par (Sandberg, 2005 : 45) de « *Réalité objective intersubjective* ».

Sommes toute, plusieurs voies s'offrent au chercheur pour aborder son sujet de recherche, en se rabattant à la diversité du statut des données, des modes de collecte de ces données, du lien entre l'empirique et la théorie ainsi que les critères de réfutabilité de la recherche. En fait, nous ne nous sommes pas constructivistes ou interprétativistes ou systémistes : nous sommes par le triptyque avancé par (Usunier, et al. 1993 : 92), « *épistémologie, méthode, objet de recherche* ». Ceci-dit, les deux grands courants épistémologiques que sont le positivisme et le constructivisme sont assimilés à deux modes de raisonnement distincts : la déduction et l'induction, et à ces deux modes de raisonnement, sont associées des méthodes d'investigation : quantitative ou qualitative. Une recherche peut ainsi prendre la forme quantitative ou qualitative et se positionner dans une logique aussi bien déductive, inductive ou abductive dans une exploration dite hybride (Velmuradova, 2004 : 47).

Dans ce contexte, (Anadon, et Guillemette, 2006 : 30) ont mis l'accent sur le système de référence du chercheur, et qui peut être impacté par son positionnement théorique, influençant ainsi son approche du terrain. Ces auteurs ont confirmé entre autres, que les résultats de la recherche terrain ne peuvent en aucun cas, être purement construits à postériori. L'induction dans le cadre d'une approche qualitative, est donc tâchée par un esprit déductif, sans que la démarche en elle-même ne soit proprement déductive.

Cette logique nous renvoie vers le mode de raisonnement abductive, et qui conjugue le caractère a postériori de la conceptualisation à partir des faits et observations empiriques, avec le caractère a priori des postulats théoriques. L'abduction suppose ainsi une quête de découverte de nouvelles compréhensions et interprétations du phénomène étudié. Visant ainsi à identifier

les déterminants éventuels du système faisant surgir les mesures taxant l'externalité négative de l'exploitation des DDBM, en se basant sur la totalité des données collectées. Ceci nous positionne entre une phase inductive où on procède à une comparaison des données empiriques dans l'objectif de soutenir l'élaboration de conjectures, et une phase déductive permettant d'expliquer tant que possible les interactions observées entre les facteurs liés au contexte et la valeur fiscale ainsi déduite, en intégrant les données nouvelles observées lors de l'analyse.

3. Model de recherche proposé

La définition de notre positionnement théorique nous a permis de mieux orienter notre réflexion.

L'apport de celui-ci, sera plus concret dans la définition des propositions de recherches, dont l'aboutissement logique est la suggestion de notre modèle ci-dessous :

Figure N°2 : Model de recherche général proposé

Source : Nous-même

Tenant compte de la multitude des références transdisciplinaire, nous estimons qu'à travers cette proposition de modèle conceptuel, nous pourrions mieux synthétiser les composants déterminants d'un système d'adoption des mesures fiscales taxant les externalités négatives de l'exploitation des Big Data par les DDBM, mais aussi nous confirmerons notre positionnement théorique de départ. En effet, nous avons tenté une conception suivant le processus d'élaboration d'un modèle de système complexe, selon la méthode de la « Systémographie » (Le Moigne, 1994). D'abords suivant la construction du Système Général (pour le cas de notre travail de recherche au système faisant surgir des mesures taxant les externalités négatives de l'exploitation des DDBM au Maroc), composé ensuite de ses différents sous-systèmes : le méta-système d'organisation (Sous Système des DDBM générant l'externalité négative), le sous-système d'information (Sous Système de la méthode d'évaluation de la valeur fiscale de l'externalité négative de l'exploitation des DDBM), et le sous-système de décision (Sous système de prise de la prise de décision fiscale taxant l'externalité négative de l'exploitation des DDBM au Maroc), Ainsi le processus de modélisation s'est déroulé en trois étapes :

- Nous avons tenté d'établir une empreinte a priori, un modèle systémique vierge et sans légende (le Système Général) ;
- Puis nous avons rédigé ces légendes, en établissant des correspondances entre le Système Général et les traits perçus ou conçus du phénomène à modéliser ;
- Enfin nous avons essayé d'anticiper les émergences possibles de comportements nouveaux au sein de ce nouveau système complexe.

Notre Modélisation a pu satisfaire ainsi les règles sur lesquelles repose le Système Général à savoir :

- Être synchrone vu que le phénomène que nous voulons modéliser peut-être perçu « action intelligible » vu que le système faisant surgir des mesures taxant les externalités négatives de l'exploitation des DDBM au Maroc se maintient à lui tout seul tout en maintenant d'autres sous-systèmes à la fois ;
- Être diachronique vu que ce dernier est perçu « transformation » il forme projet au fil du temps : il relie et peut relier ses composants par le biais des rétroactions ;
- Être inséparable où celui-ci est perçu « conjoignant inséparablement l'opération et son produit » : car il produit et peut se reproduire.

Ceci dit, et prenant la décision fiscale comme un élément pouvant renseigner sur la nature, la qualité et le poids des facteurs ayant conditionné le processus de son élaboration, nous nous

sommes fixés comme objectif, d'étudier l'ensemble des composants du système d'adoption d'une mesure fiscale taxant l'externalité négative de l'exploitation des DDBM.

Pour ce faire, nous avons cherché tout d'abord, à ressortir les différentes parties prenantes pouvant prendre part de la création puis du partage de la valeur issue de l'exploitation des DDBM, puis à s'intéresser à celle de l'environnement accueillant cette valeur, et du degré de sa prédation par les DDBM, où nous avons essayé de déterminer l'externalité négative qui en découle. L'effet externe étant identifié devra permettre une évaluation selon une méthode précise. Qui finalement conditionnera le processus d'élaboration de la décision fiscale y afférent. En vue d'y répondre, il convenait d'élaborer des propositions de recherche que la phase quantitative du travail contribuera à valider. Ces propositions seront affiliées autour des différents facteurs de notre modèle conceptuel. En effet, nous avons formulé l'ensemble des propositions de recherche, en restant dans une logique de « toutes choses étant égales par ailleurs ».

3.1. Les parties prenantes

Nous l'avons exposé précédemment, le choix de la TPP comme un élément important du corpus théorique de base, s'est imposé de lui-même. En fait, une telle modélisation du BM, passera par la reconnaissance des fameuses parties prenantes, notamment en s'appuyant sur les travaux des adeptes de l'approche partenariale spécifiquement ceux de la tradition RSE qui identifient d'abord dix (10) principaux groupes d'une organisation basée sur la littérature foisonnante de la TPP à savoir : (1) « Les Dirigeants », (2) « Le Noyau Dur », regroupant : Les Actionnaires, Les Salariés, Les Clients, Les Fournisseurs/Sous-traitants », (3) « Les Pouvoirs Public Nationaux », (4) « Les Pouvoirs Public Locaux », (5) « Les Instituts Financiers », (6) « Les Porteurs d'Image », (7) « Les Organisations Sociétales », (8) « Les Concurrents », (9) « Les Instituts internationaux » et enfin (10) « La Société Civile ». Une liste certes, dense, elle ne prétend pas l'exhaustivité, comme le rappellent les auteurs eux-mêmes, en reprenant les propos que nous avons déjà pu exposer de (Martinet, 1984) qui affirme que les frontières entre les différentes (PP) sont si minces, que toute partie prenante donnée, peut appartenir à un ou plusieurs groupes différents.

3.2. Le système des Data-Driven-Business-Models

Vu que nous étudions la « valeur fiscale » il paraît évident de lier le concept de la valeur à l'environnement qui l'accueille à savoir le DDBM. Le recueil des dimensions de ce cadre, trouve ses soubassements théoriques dans les approches par les ressources, par les parties prenantes ainsi que la théorie des réseaux. Toutefois, pour les besoins de notre travail, nous avons constaté

que tous les auteurs ayant tenté de faire une telle taxonomie des DDBM, s'accordent sur la pauvreté de la littérature traitant de ce sujet. Cela dit, nous estimons que celui de (Hartmann et al. 2014), demeure le plus élaboré pour les besoins de notre recherche. En effet, les auteurs ont pu construire une typologie plus abstraite des (BM) ayant comme ressource clé « Les données », en identifiant six types de DDBM codés de (A à F), représentés dans une matrice (3X3) déterminée par deux dimensions dont trois attributs chacune, mesurant l'appréhension des modèles suivant la « Source des données » – « Données gratuites », « Données fournies par les clients » ou « Données suivies et générées » – et suivant les « Activités clé » – « Agrégation des données », « Analyse des données » ou « Génération des données »).

A partir de ce stade, nous avons essayé de faire un parallèle avec la proposition de l'apport de (Colin et Collin, 2013) dont les propos énonçaient déjà une taxonomie pareille et nous expliquaient que les données sont « gratuites ou presque gratuites » pour les agrégateurs car sont collectées comme une « externalité positive » d'une application en ligne qui peut être fournie par ses concepteurs à un coût marginal proche de zéro, et en identifiant les données personnelles comme le « dénominateur commun » et le « cœur de la création de valeur » dans l'économie numérique. Nous avançons à ce propos, notre première proposition de recherche :

P1 : Les externalités négatives perçues par les utilisateurs des DDBM sont liées positivement (négativement) avec l'identification par ces derniers du type de BM générant le plus d'externalités négatives.

Enfin, en fonction des deux externalités négatives relevées par le rapport (Collin et Colin, 2013), des deux dimensions clés identifiées par (Hartmann, et al. 2014) et des six types de DDBM admis par ces auteurs, nous avons déclinés cette 1^{ère} proposition en sous-hypothèses mesurant le degré de liaison de ces variables.

3.3. Système d'évaluation fiscale de la valeur

Nous nous sommes appuyés pour cette partie, sur les travaux de l'OCDE, 2013, par l'intermédiaire de ses deux groupes de travail sur l'économie numérique et sur la sécurité de l'information et de la vie privée, qui décrivait les différentes méthodes que l'on peut utiliser pour déterminer la valeur pécuniaire des données personnelles. Les méthodes ainsi présentées par cette étude, malgré qu'elles soient rudimentaires, mesurent chacune, un aspect différent de la valeur (marchand et subjectif) des données, et ne peuvent être directement comparables, il en découle que, quand les conditions essentielles à la mise en application de l'approche comparative en tant que méthode principale d'évaluation font défaut, celle-ci, peut paraître parmi les éléments dont l'ensemble permet d'obtenir un prix aussi voisin que possible de celui

qu'aurait entraîné le jeu normal de l'offre et de la demande. Ceci étant bien entendu envisageable que si les termes de comparaison sélectionnés présentent, vis-à-vis du bien objet de l'évaluation, un minimum de ressemblances appropriées qui peuvent participer à l'assemblage du « faisceau d'éléments » sur lequel est basée la démarche multicritère.

P2 : Il existe une relation positive (négative) entre les externalités négatives perçues par les utilisateurs des DDBM et les indicateurs de mesure de la valeur sur lesquelles sont fondées les méthodes choisies pour l'évaluation.

Cette proposition a été formulée ensuite en sous hypothèses selon les avantages et les inconvénients de la méthode choisie afin d'en mesurer le degré de liaison aux indicateurs de mesure de la valeur.

Cela dit, l'identification d'un indicateur de mesure de la valeur de l'externalité négative qui fonde la méthode choisie par les internautes ne constituent pas la seule variable explicative du sous-système d'évaluation fiscale de la valeur, laquelle doit être liée à un fait générateur admis par ces derniers. Ce qui a justifié la formulation de notre troisième proposition de recherche :

P3 : Il existe une relation positive (négative) entre les indicateurs de mesure de la valeur sur lesquels sont fondées les méthodes choisies pour l'évaluation et le fait générateur relevé par les internautes.

Nous avons déroulé ensuite nos sous hypothèses de recherche en fonction des six différents faits générateurs dont les propositions du champ d'application matériel et le seuil d'imposition, présentés par le rapport Collin & Colin.

Afin que le sous-système d'évaluation de la valeur fiscale de l'externalité négative puisse délivrer avec le plus de cohérence possible une valeur réaliste, nous supposons que le fait générateur choisie puisse être fortement lié à la finalité de la mesure fiscale voulue à savoir Assurer des ressources budgétaires importantes et stables au trésor public, Protéger la vie privée des citoyens, Règlementer le marché (Equité fiscale entres économies) ou encore le souhait d'alléger au contraire la fiscalité relative à l'économie numérique. C'est ainsi que nous formulons notre quatrième proposition de recherche comme suit.

P4 : Il existe une relation positive (négative) entre le fait générateur relevé par les internautes et la finalité de la mesure fiscale voulue.

Nous avons aussi tôt décliné en sous hypothèses en fonction des 4 objectifs classiques assignés aux mesures fiscales.

3.4. Processus de prise de décision fiscale

Les nombreuses mutations du contexte fiscal, conduisent à une acclimatation tant des processus de décision que de ceux liés à la gestion de l'imposition, visant à faciliter la collecte des ressources indispensables au fonctionnement des politiques de l'Etat. Un tel constat, nous renvoie inéluctablement à examiner la résultante du processus politique et administratif par le prisme du jeu fiscal qui s'installe à l'occasion de l'élaboration du choix fiscaux que compte mené celui qui détient le pouvoir fiscal, en interaction avec les autres acteurs de la chose fiscale poursuivant chacun son propre objectif tout en subissant les contraintes imposées par les autres. En effet d'après, (Ladrière, 1978), il est irréalisable de rendre compte convenablement des systèmes politiques contemporains en se bornant à une stricte analyse des institutions, voire même en y ajoutant l'étude du rôle des partis politiques, sans se pencher sur le poids des groupes d'influence. Chose que nous avons respecté en partie par l'étude de la première population (internauts = consommateurs) sur les deux sous-systèmes précédents auxquels nous ajoutant la CGEM comme groupe de pression patronale dont le poids du lobbying est non négligeable à l'occasion de l'élaboration de toute nouvelle mesure fiscale.

Ce faisant, est vu que notre modélisation tient compte de la diachronie du système car ce dernier est perçu « transformation » il forme projet au fil du temps : il relie et peut relier ses composants par le biais des rétroactions de chacun de ses derniers, et ce, par le biais d'une tentative de liaison des choix adoptés par les parties prenantes ultimes de la décision fiscale telles qu'identifiées par (Bensouda, 2009) et ceux favorisés par les internautes par une suite de propositions (5, 6 et 7) touchant les composants du derniers sous-système étudié à savoir celui de l'évaluation fiscale de la valeur de l'externalité négative perçu par les premiers concernés à savoir les utilisateurs. Nous empirons de formuler notre cinquième proposition de recherche :

P5 : Il existe une relation positive (négative) entre la finalité de la mesure fiscale choisie par les internautes et la finalité de la mesure fiscale identifiée par les autres parties prenantes de la décision fiscale.

Nous avons formulé ensuite nos sous hypothèses de recherche en fonction des autres PP du processus de prise de décision fiscale identifiées par (Bensouda, 2009) reliant la finalité de la mesure fiscale choisie par les internautes et celle identifiée par les autres PP de la décision fiscale. Ceci, avant de procéder à l'élaboration de la 6^{ème} proposition de recherche qui tente de relier la perception du fait générateur par les internautes et celle adoptée par les différentes parties prenantes sus-énoncées.

P6 : Il existe une relation positive (négative) entre le fait générateur identifié par les internautes et celui adopté par les autres parties prenantes de la décision fiscale.

Nous avons ensuite élaboré nos sous hypothèses de recherche en fonction des autres PP du processus de prise de décision fiscale identifiées par (Bensouda, 2009) reliant fait générateur identifié par les internautes et celui identifié par les autres PP de la décision fiscale.

P7 : Il existe une relation positive (négative) entre l'indicateur de mesure identifié par les internautes et celui adopté par les autres parties prenantes de la décision fiscale.

Ceci, avant de procéder à l'élaboration de la 7^{ème} proposition de recherche qui pour sa part essaye d'associer l'identification de l'indicateur de mesure de la valeur sur lesquelles est fondée la méthode choisie et celui choisi par les autres parties prenantes de la décision fiscale. Ces hypothèses sont synthétisées, dans le tableau 1 ci-dessous et le modèle empirique suivants

Tableau N°1 : Synthèse des propositions et des sous hypothèses y afférentes

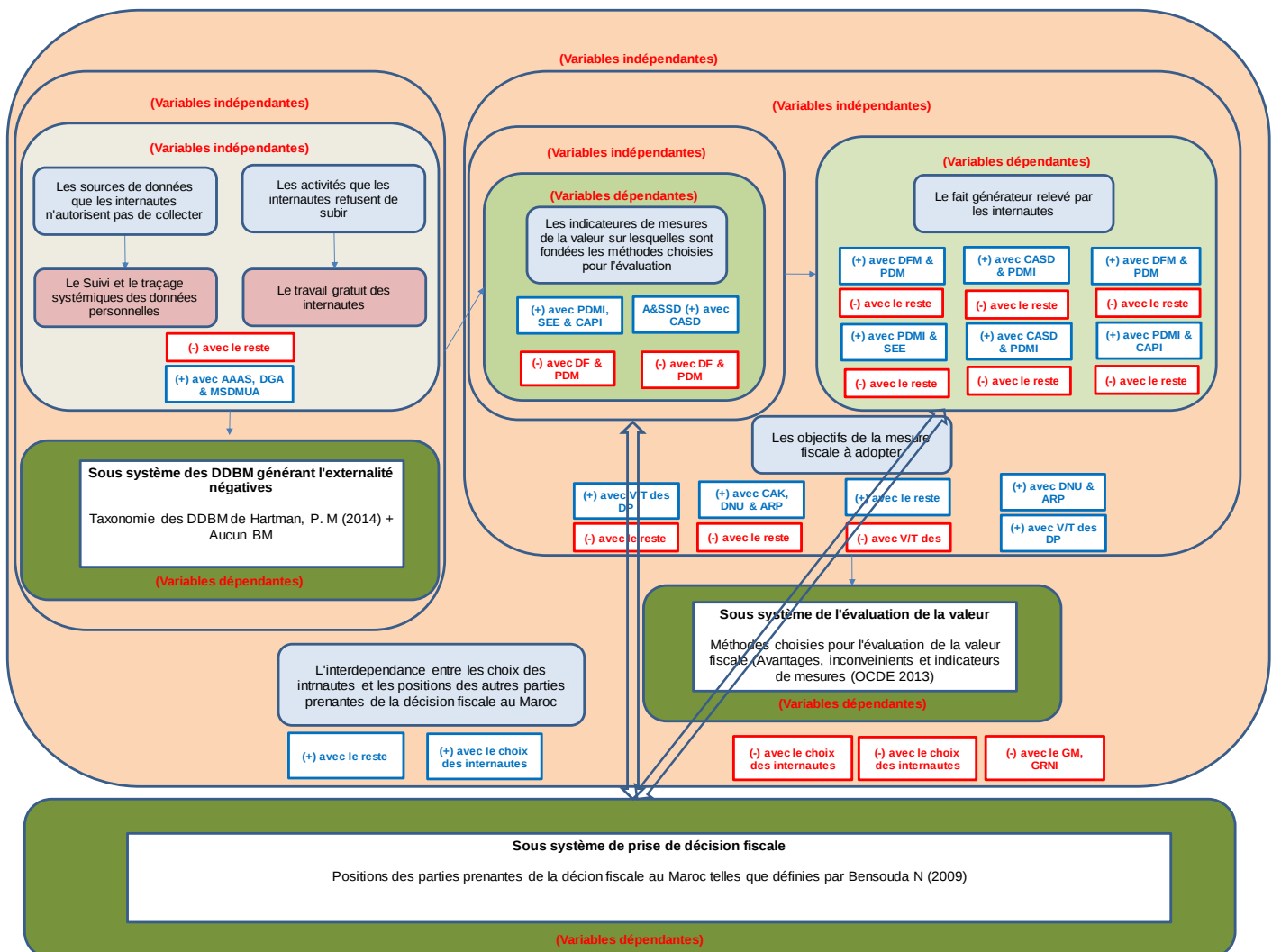
Propositions de recherches	Variables explicatives		Sens attendu
P1	Les deux externalité négatives		(+) avec AAAS, DGA & MSDMUA (-) avec le reste
P2	Les indicateurs de mesure de la valeur		(-) avec DF & PDM TG (-) avec CASD A&SSD (+) avec CASD (+) avec PDMI, SEE et CAPI
P3	Les faits générateurs	La vente/Transfert	(+) avec DFM & PDM (-) avec le reste
		La constatation de l'augmentation du capital	(+) avec DFM & PDM (-) avec le reste
		Le dépassement d'un seuil admis à l'exploitation	(+) avec CASD & PDMI (-) avec le reste
		La constatation d'une fuite	(+) avec CASD & PDMI (-) avec le reste
		La détention d'un certain nombre d'utilisateurs	(+) avec PDMI & SEE (-) avec le reste
		L'absence de rémunération	(+) avec PDMI & CAPI (-) avec le reste
P4	Les objectifs de la mesure fiscale à adopter	Alléger la fiscalité	(+) avec V/T des DP (-) avec le reste
		Règlementer le marché	(+) avec CAK, DNU & ARP (-) avec le reste
		Protéger la vie privée	(-) avec V/T des DP & CAK (+) avec le reste
		Assurer plus de ressources	(+) avec DNU & ARP (+) avec V/T des DP
P5, P6 & P7	Les parties prenantes	Gouvernement	(-) avec le choix des internautes
		Direction Générale des Impôts	(+) avec le choix des internautes
		Groupe de pression (Hors consommateurs)	(-) avec le choix des internautes
		Groupes parlementaires	(-) avec le GM, GRNI (+) avec le reste

Source : Nous-Même

3.5. Le modèle empirique de l'étude intégrant les différentes sous-hypothèses

Les propositions de recherche ont permis de mieux orienter notre problématique de recherche, et de la rendre plus opérationnelle. Sur la base de ces propositions, et en faisant toujours référence à notre corpus théorique qui est composé principalement des six paradigmes exposés plus haut, nous avons élaboré notre modèle conceptuel d'abord en y intégrant les différentes sous hypothèses comme suit :

Figure N°3 : Modèle empirique de l'étude intégrant les différentes sous-hypothèses



Conclusion

Dans le cadre de ce travail doctoral, nous nous sommes donnés pour objectif de vérifier la pertinence de l'étude des composants d'un système pouvant faire émerger une mesure taxant les externalités négatives de l'exploitation des DDBM dans le contexte marocain. La mise en évidence empirique de la relation existant entre les composants du système général, d'une part, et d'autre part, les variables explicatives intégrant chaque sous-système, dont, le suivi régulier

et systématique des données personnelles des internautes et le travail fourni gratuitement par ces derniers comme externalités négatives, les différents types de DDBM relevés par la littérature, les différents indicateurs de la mesure la valeur, les faits générateurs adéquats à la taxation, les finalités voulues par l'adoption de telle ou telle mesure, tout en évitant ou en privilégiant quelques best practices et enfin l'analyse de la décision fiscale au prisme des parties prenantes, constitue l'objectif fondamental de notre recherche.

En effet celle-ci, se positionne à la croisée de plusieurs champs d'investigation, ceux de la fiscalité, de la correction des externalités et de l'étude du partage de la valeur autour des Business Models. Aussi, notre étude repose sur deux questionnaires. Le premier, a été soumis aux internautes le deuxième administré en face à face à plus de 41 personnes relevant chacune d'une institution traitant au plus près l'élaboration des lois fiscales à savoir le Gouvernement, la Direction Générale de Impôts, la CGEM et enfin les différents groupes parlementaires faisant partie de la commission des finances et du développement économique au Parlement.

ANNEXES

Liste des principaux acronymes et abréviations

AAAS	Analytics-As-A-Service	DIM_ACT	Dimension Activité Clé
ACCIS	Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés	DIM_DONN	Dimension Données Sources
ACT_AG	L'Agrégation comme Activité Clé	DON_CL	Données fournies par le Client
ACT_ANL	L'Analyse comme Activité Clé	DONN_GR	Données disponibles Gratuitement
ACT_GEN	La Génération comme Activité Clé	DONN_SV	Données suivies
ARP	L'absence de rémunération pécuniaire des internautes	FMI	Fonds Monétaire International
BD	Big Data	GAFAM	Google, Amazone, Facebook, Apple et Microsoft
BEPS	Base Erosion and Profit Shifting	GAM	Groupe Authenticité et Modernité
BM	Business Model	GIUE	Groupe istiqlalien de l'Unité et l'Egalitarisme
CAIPDP	Consentement A Payer des Individus pour Protéger leurs Données	CONTX_ILIC	Les difficultés à établir la mesure vu le contexte où les données sont exploitées pour en tirer profit illicitement
CASD	Coût d'une Atteinte à la Sécurité des Données	GUSFP	Groupe de l'Union Socialiste des Forces Populaires
CPI	Code de la Protection Intellectuelle	GJD	Groupe Justice et Développement
DAAAS	Data-Aggregation-As-A-Service	GM	Groupe de la mouvance
DDBM	Data Driven Business Models	GPS	Groupe du Progrès et du Socialisme
DDBM_EX	DDBM identifiés comme étant les plus générateurs d'externalités négatives par les internautes	GRNI	Groupe Rassemblement National des Indépendants
DGI	Direction Générale des Impôts	PUP	Principe d'utilisateur payeur
IDENT_DSA	Identifier les données sans aucune ambiguïté	RBV	Ressources Based View
INDIC_VDP	Indicateurs de la valeur des données personnelles.	REEL_VE	Traduire la réelle valeur économique générée par les données personnelles
NATU	Netflix, Airbnb, Tesla et Uber	REGL_M	Réglementer le marché (Equité fiscale entre économie numérique et traditionnelle)
NBR_UT	La détention d'un certain nombre d'utilisateurs	RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques	SECS	La sous-estimation du cout social de l'exploitation des données à caractère personnel
Pbd	Privacy by design	SUIVI_DP	Suivi et du traçage systématiques
PDMI	Prix des Données sur les Marchés Illicites	TG_INT	Travail Gratuit des Internauts
PPLU	Pay Per Loyal Use	TPP	Théorie des Parties Prenantes
PPP	Principe du Pollueur Payeur	VEPD	Refléter la valeur économique pure de la confidentialité du point de vue des individus
PROG_UT	Protéger la vie privée des citoyens	VRIN	Valeur, Rareté, Inimitabilité, Non substituabilité
PNS	Présence Numérique Significative	WPISP	Working Party on Information Security and Privacy

Références

Acquisti A., et al. (2016), « The Economics of Privacy », JEL, 2016, 54(2)

Actes de la 32^{ème} Conférence internationale des Commissaires à la protection des données et de la vie privée, du 27 au 29 oct. 2010, Jérusalem,

- Amit R., Zott C. (2001), "Value creation in e-Business", Strategic Management Journal, 22
- Barde J.P. (1992), « Economie et politique de l'environnement », P.U.F, Paris, pp – 49
- Barney J. B. (1991) "Firm Resources and Sustained Competitive Advantage", Journal of Management, vol. 17, n° 1, p. 99-120
- Berthelot Eric & al. (2014), « Les parties prenantes au cœur du business model ».
- Bensouda, N. (2009), "Analyse de la décision fiscale au Maroc", Editions la croisée des chemins
- Binctin N. et Landreau I. (2018), « Créer une patrimonialité des données à droit constant », in GenerationLibre
- Bonneau, C. (2018) « Peut-on mesurer l'économie de l'information ? », La Découverte | « Regards croisés sur l'économie », 2018/2 n° 23
- Bouayad, A. N & Rouggani, K, (2016), « Développement durable ; où en est la fiscalité au Maroc », Revue Economie & Kapital, N°8 Printemps 2016,
- Brousseau E. et Penard T. (2007), The Economics of Digital Business Models: A Framework for Analyzing the Economics of Platforms, Review of Network Economics Vol.6, 2 – 2007
- Cambien, A. (2007), « Une introduction à l'approche systémique Appréhender la complexité », Rapport commandité par le CERTUCP, n° 13029,
- Casilli A., (2015), « Digital Labor: travail, technologies et conflictualités. » in « Qu'est-ce que le digital labor? », Editions de l'INA,
- Chignard S. & Benyayer L.D. (2015), « DATANOMICS », les nouveaux business model des données, FYP Editions,
- Collin. P & Colin, N. (2013), Mission d'expertise sur la fiscalité de l'économie numérique, Rapport au MEF, au MRP, au Ministre délégué, chargée des PME,
- Daudigeos, T. & Valiorgue, B (2009) « L'intériorisation des effets externes négatifs est-elle possible dans le cadre de la RSE ? », communication, XVIIIème Conférence IMS,
- De Filippi, P. (2013), « Taxing the cloud: introducing a new taxation system on data collection? », Internet Policy Review, May 2013 | Volume 2 | Issue 2,
- FranceStratégie (2015) « La fiscalité du numérique : quels enseignements tirer des modèles théoriques ? » La Note d'analyse n° 26, mars 2015
- Gavard-Perret M. L. et al (2010), "Méthodologie de la recherche : Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion », Pearson Education France,
- GenerationLibre (2018) « Mes data sont à moi, pour une patrimonialité des données personnelles », Rapport, Janvier 2018,

- Gourgues, G & al. (2010), « Les politiques publiques comme objet ou problème. Genèse et trajectoire d'une problématisation dans l'analyse des politiques publiques en France ». Congrès de l'Association Française de Science Politique, Sep 2009, Grenoble, France,
- Harribey J. M. (2017) in Cornu Marie et al. (2017), « Dictionnaire des biens communs », Paris,
- Hartmann P. M. & al. (2014) "Big Data for Big Business? A Taxonomy of Data-driven Business Models used by Start-up Firms" Cambridge Service Alliance
- Jemmar S. (2010), « l'évaluation des biens et services en droit fiscal », @ L'Harmattan
- Le Moigne, J. L (1994) : « La théorie du système général théorie de la modélisation »,
- Leviels M. (2015), « Actif immatériel : dis-moi ton usage et je te dirai ton prix L'évaluation et le traitement comptable et fiscal des bases de données Badwill comptable et fiscal de l'industrie des bases de données », Regards d'experts, NPI, 2015,
- Müllenbach, S. A. (2007) "L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la RSE », Direction & Gestion – RSG 2007/1 n° 223
- OCDE (2013), « Exploration De L'économie Des Données Personnelles : Revue Des Méthodes De Mesure De La Valeur Pécuniaire Des Données », DSTI/ICCP/IE/REG(2011)2/REV2
- OCDE, (2018), « Brief on the tax challenges arising from digitalisation » interim report 2018,
- Olbert, M. & Spengel, C (2017), « International Taxation in the Digital Economy : Challenge Accepted ? », World Tax Journal 2017,
- Orsi F. (2013) « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune », Revue de la régulation, 14 | 2e semestre / Autumn 2013,
- Ostrom E. (2010), « Gouvernance des biens communs – Pour une nouvelle approche des ressources naturelles », De Boeck, Bruxelles
- Pénard T. & Rall. A (2014), « De l'économie des réseaux aux services en réseaux. Nouveau paradigme, nouvelles orientations », Réseaux 2014/2 (n184-185)
- Pesqueux, Y. (2017). "Robert E. Freeman et la théorie des parties prenantes en question », CNAM, Master
- Rocheland F. & Cecere G. (2012), « Modèle d'affaires numériques, données personnelles et sites web, Une évaluation empirique », Revue française de gestion – N° 224/2012
- Ronga B. & Sangra E. (2010), « Les taxes d'incitations environnementales : pourquoi et comment les évaluer ? », LEGES 21S/2010
- Tabeut, S & Bougantouche, H (2018) « La Fiscalité Environnementale au Maroc Entre Impératifs Fiscaux et Objectifs Environnementaux », RCCA,

Tang A. K. Y. (2016), “Mobile App Monetization: App Business Models in the Digital Era”, International Journal of Innovation, Management and Technology, Vol. 7, No. 5
UE, (2014), « Commission expert group on taxation of the digital Economy », Taxation and Customs Union, Final Report,
UE, (2017), « EU Comm’n, Communication from the Commission to the European Parliament and the Council. A Fair and Efficient Tax System in the European Union for the Digital Single Market », COM, 547 final,